



# SYVICOL

Syndicat des Villes et  
Communes Luxembourgeoises

## Projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal du 15 mai 2018 établissant les listes de projets soumis à une évaluation des incidences sur l'environnement

### Avis du Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises

Le Syndicat des villes et communes luxembourgeoises remercie Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable de l'avoir consulté, par courrier du 14 octobre 2022, au sujet du projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal du 15 mai 2018 établissant les listes de projets soumis à une évaluation des incidences sur l'environnement.

Selon l'exposé des motifs, le projet de règlement grand-ducal sous avis vise à modifier l'annexe I (liste des projets soumis d'office à une évaluation des incidences sur l'environnement) et l'annexe IV (liste des projets soumis au cas par cas à une évaluation des incidences sur l'environnement) du règlement grand-ducal précité de 2018.

Ces modifications font suite à la mise en demeure adressée par la Commission européenne au Grand-Duché de Luxembourg en date du 10 octobre 2019 par laquelle les services de la Commission européenne ont formulé une série de remarques concernant la transposition en droit national de la directive 2011/92/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement, telle que modifiée par la directive 2014/52/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014.<sup>1</sup>

Afin d'assurer la transposition correcte de la législation de l'Union européenne, les autorités luxembourgeoises ont soumis des propositions de modification à la Commission européenne qui font l'objet du projet de règlement grand-ducal sous avis.

Puisqu'il s'agit principalement de la correction d'erreurs matérielles dans la transposition de la directive 2011/92/UE et de la modification de projets soumis à une évaluation des incidences sur l'environnement qui ne concernent pas directement les communes, le SYVICOL n'a pas d'observations à formuler.

---

Adopté par le bureau du SYVICOL, le 27 février 2023

---

<sup>1</sup> Exposé des motifs du projet de règlement grand-ducal sous revue, page 3